



AS AIS
6 rue Ausone 33000 Bordeaux

ENGAGEMENT D'OCCUPATION PRECAIRE

Entre AS AIS représenté par Monsieur Carl GAUDY, Coordinateur :

Et xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

D'autre part, il est convenu et arrêté ce qui suit.

Article 1 : autorisation d'occupation - admission

xxxxxxxxxxxxxxxxx est autorisée à occuper à titre personnel le logement désigné ci-après, appartement n°2, Résidence Maucoudinat à Bordeaux.

Un état des lieux et un inventaire du mobilier seront effectués à l'entrée.

Article 2 : durée du séjour

Le logement est mis à disposition à titre temporaire pour une durée d'un mois renouvelable, pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

L'admission est prononcée par l'équipe responsable après deux entretiens et une période de participation à des réunions de régulations préparatoires et dans le cadre d'un projet d'insertion et de soins.

Le contrat à la Résidence est réexaminé chaque mois et renouvelé si la situation de l'occupant le justifie au regard du projet d'insertion.

Article 3 : paiement de l'indemnité d'occupation

xxxxxxxxxxxxxxxxx devra s'acquitter d'une indemnité mensuelle de **90 €** qu'elle versera à ARI-Asais dans la première décade du mois. Cette indemnité correspond à la différence entre le montant de l'A.L.T (versée directement à l'association) et le coût réel (348.66 euros) du logement, charges comprises.

A l'entrée dans les lieux, l'occupant devra verser une somme de **40 €** en dépôt. Cette somme restera acquise à l'association en cas de perte des clés ou dans le cas où l'état des lieux rendrait nécessaire une dépense de remise en état (ménage, dégradation...) ou le non paiement de l'indemnité mensuelle.

Article 4 : obligations liées à l'occupation habituelle d'un logement

- Respecter les règles de convivialité
- Ne pas héberger de personnes étrangères à la Résidence
- Signaler à l'équipe responsable tout changement de situation
- Entretenir régulièrement le logement et le maintenir en état de propreté
- Entretenir les parties communes
- Ne pas dégrader (toute dégradation sera à la charge de l'occupant)
- Ne pas poser de verrou intérieur pour des raisons de sécurité,
- Ne pas faire de double des clés

- Souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile et fournir une photocopie du dit contrat au responsable de la section résidence d'A.S.A.I.S, lors de la signature du présent engagement.
- Les animaux ne sont pas acceptés
- Les visites ne sont plus autorisées après 19 heures
- De façon générale, vous vous engagez à accepter toute visite que l'équipe évaluera nécessaire, notamment dans votre appartement pour assurer votre sécurité, votre hygiène et prévenir la consommation ou la détention de produits illicites

Article 5 : obligations liées à la resocialisation des résidents

- Respect du contrat d'insertion en cours
- Respect de l'engagement des suivis parallèles
- Engagement de participer à chaque réunion organisée par l'équipe responsable (régulations quotidiennes, groupe gym quotidien, synthèses)
- Ne pas introduire ou consommer de substances toxiques ou alcoolisées
- Entreprendre toutes les démarches et formalités utiles à la réalisation du projet de resocialisation

Article 6 : clause résolutoire

En cas de non-respect d'une des obligations stipulées aux articles 3, 4, 5 et 6 du présent contrat, ARI-Asais se réserve le droit de résilier le contrat de mise à disposition. Cette résiliation peut être immédiate en cas de troubles graves causés par l'occupant du fait de ce non-respect mettant en danger la personne elle-même ou les autres résidents.

Parallèlement, cette modification sera notifiée par courrier remis en main propre dans la mesure du possible ; le juge des référés pourra être saisi par l'association.

En pratique :

1) Avertissement :

- Non-respect d'un ou plusieurs points du contrat global d'insertion et/ou du règlement intérieur d'occupation du logement
- Obligation de réfléchir à cette transgression

2) Exclusion provisoire ou définitive pour rupture du contrat :

- Non-respect d'un ou plusieurs points du contrat global d'insertion et/ou du règlement intérieur d'occupation du logement
- Pour acte grave : violence verbale sur un autre résident ou sur une personne de l'équipe, dégradation de l'appartement, recel
- Hébergement d'une autre personne
- Nuisance causée au voisinage
- Tout acte délictueux donnant lieu ou non à incarcération entraînera la sortie immédiate du dispositif de l'appartement
- Si l'exclusion immédiate du résident est prononcée, l'appartement devra être libéré de toutes ses affaires personnelles dans les 3 jours qui suivent la rupture de ce contrat
- Les affaires personnelles ne pourront être gardées, au-delà des 3 jours après votre sortie, elles seront distribuées aux autres résidents ou à des associations caritatives

Article 7: résiliation de l'engagement d'occupation

L'engagement d'occupation peut être dénoncé à la demande de l'occupant sous réserve d'en informer les responsables de la résidence dans le délai d'une semaine.

Article 8 : départ de l'occupant

A son départ, le résident doit :

- remettre les clés à une personne de l'équipe
- donner sa nouvelle adresse (nous transmettrons le courrier durant un mois)
- procéder au nettoyage / à la remise en état de son appartement
- un état des lieux de sortie du logement sera établi
- nous établirons le solde de vos charges

Article 9 :

Le résident déclare par la signature du présent contrat avoir pris connaissance du Dossier Technique Amiante de la résidence Maucoudinat

Article 10 :

Ce contrat est valable pour le mois de :

Août 2014

Septembre 2014

Octobre 2014

Novembre 2014

Décembre 2014

Janvier 2015

Février 2015

Mars 2015

Avril 2015

Mai 2015

Juin 2015

Juillet 2015

Fait à Bordeaux, le

Le Coordinateur

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

RESIDENCE

RECIPISSE D'ENGAGEMENT D'OCCUPATION PRECAIRE

Je soussigné, XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX avoir pris connaissance, signée et conservée le contrat d'engagement d'occupation précaire de la Résidence Maucoudinat.

MOIS :	Date :	Signature :
MOIS :	Date :	Signature :
MOIS :	Date :	Signature :
MOIS :	Date :	Signature :
MOIS :	Date :	Signature :
MOIS :	Date :	Signature :
MOIS :	Date :	Signature :
MOIS :	Date :	Signature :
MOIS :	Date :	Signature :
MOIS :	Date :	Signature :
MOIS :	Date :	Signature :
MOIS :	Date :	Signature :